



Conseil Général

Direction de l'Environnement et de la Mobilité

Ref : L101001

Contact : Yves BERGOT - 02 38 25 48 41

Objet : Loire à Vélo - Courrier du 25 août 2010

Orléans, le

04 OCT. 2010

Monsieur,

Votre courrier du 25 août 2010, contenant des extraits de votre carnet de route du voyage en cyclo-camping d'Orléans à Nantes, a retenu toute mon attention.

J'ai été sensible au plaisir évident que vous avez eu à passer quelques jours dans notre département.

Vous me faites part aussi des difficultés rencontrées, pendant votre randonnée à vélo, sur les chemins des canaux d'Orléans et de Briare et le long de « la Loire à vélo ».

Je tiens à vous donner des informations précises qui atténueront, je l'espère, votre déception et qui vous convaincront des efforts constants engagés par le Conseil général pour favoriser l'accès de tous les publics aux richesses naturelles et paysagères de notre département.

Les canaux sont bien inscrits comme des itinéraires structurants pour les randonnées cyclotouristiques dans le Loiret. Les travaux le long des canaux du Loing et de Briare devraient être engagés après la fin des travaux de la « Loire à vélo ». Quant au canal d'Orléans, les aménagements cyclables ne pourront démarrer qu'après la remise en navigation du canal car cette opération d'envergure, conduite par le Conseil général, nécessite de pouvoir accéder aux berges régulièrement.

« La Loire à vélo » dans le Loiret est en cours d'aménagement. Le Conseil général s'est fortement mobilisé pour réaliser les 150 kilomètres d'itinéraire en deux ans, de 2010 à 2011. Les travaux ont débuté en juin 2010.

Auparavant, pour répondre à la demande croissante des touristes, le Conseil général avait ouvert quelques tronçons provisoires entre 2006 et 2008.

C'est pourquoi, cette année, le niveau d'équipement et d'aménagement reste hétérogène.

Je prends note des dysfonctionnements relevés. Le Conseil général veillera, pour ce qui le concerne, à offrir aux usagers un ouvrage durable de qualité. Pour le cheminement entre Sandillon et Mareau-aux-Prés, je vous invite à contacter utilement la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire qui a réalisé l'itinéraire et en assure l'entretien depuis 2008.